

## **Mobilisation contre la taxation de la santé !**

Le Premier ministre a annoncé, à la fin de l'été, une augmentation de la taxe sur les complémentaires santé (TCA) qui est lourde de conséquences pour les mutualistes. N'attendez pas de vous retrouver dans l'isolement pour exprimer votre opinion ! Les élus de la Nation qui vont voter le projet du gouvernement doivent tenir compte des inquiétudes de ceux qui leur ont fait confiance.

Cette mesure injuste et coûteuse va peser doublement sur les finances de votre ménage.

En tant qu'adhérent, vous allez devoir supporter une augmentation de votre cotisation. Comme vous le savez, les mutuelles calculent au plus juste leur budget pour vous permettre, ainsi qu'à votre famille, d'accéder à des soins de qualité pour une dépense supportable.

En tant que citoyen, il est évident que ce mauvais coup porté aux populations les plus fragiles va accroître les dépenses de notre système d'assurance maladie, financé par tous les Français.

Nous devons nous mobiliser pour défendre l'accès aux soins de tous. N'hésitez pas à prendre part à cet élan qui peut encore montrer que le mouvement mutualiste s'appuie sur des citoyens informés et capables de demander des comptes à ceux qui les représentent.

Je vous invite expressément à interpellier dès aujourd'hui les élus de la Nation en leur adressant un courriel pour obtenir l'abandon de la nouvelle taxe sur les contrats mutualistes !

**Robert LAJOIE**  
**Président d'Identités Mutuelle**



## Taxe sur la santé : mauvais coup pour le budget des ménages

*Le gouvernement a profité de l'été pour annoncer une hausse de la taxe sur les contrats de complémentaire santé. Cette décision va peser lourdement sur le budget des ménages, entraînant une augmentation inéluctable des cotisations des mutuelles. Si les pouvoirs publics ne reviennent pas sur leur décision, la taxe sur les contrats mutualistes passera de 3,5 % à 7 %.*

Doublement de la taxe sur votre complémentaire santé ! Le gouvernement a décidé de faire passer de 3,5 % à 7 % la taxe sur les contrats dits « solidaires et responsables ». Cette mesure, prise sans aucune concertation, a de quoi choquer tous ceux qui consacrent une part croissante de leur budget à la santé de leur famille.

Jusqu'en 2010, les contrats responsables étaient entièrement exonérés de cette taxe sur les contrats d'assurance. Pour quelle raison ? Parce que ces garanties respectent des obligations fixées par les pouvoirs publics eux-mêmes lors de la dernière réforme de l'assurance maladie. Ces complémentaires santé incitent ainsi les assurés sociaux à respecter le passage par le médecin traitant et comprennent la prise en charge d'au moins deux prestations de prévention.

### **Des contrats « vertueux » durement frappés**

En optant massivement pour ces contrats, les adhérents mutualistes ont fait preuve d'un sens de la responsabilité qui a sans doute permis de réguler les dépenses de santé de notre pays. Or, aujourd'hui, un constat s'impose : ces contrats « vertueux » sont encore plus durement frappés par l'augmentation de la taxe que les autres contrats de complémentaire santé.

Si les pouvoirs publics n'entendent pas raison et ne reviennent pas sur leur décision, une hausse des cotisations des mutuelles est malheureusement quasi inéluctable. En effet, les mutuelles ont l'obligation d'équilibrer leur budget et ne peuvent pas se permettre d'être en déficit. En outre, depuis plusieurs années, elles doivent supporter des charges supplémentaires liées en grande partie aux désengagements successifs de la Sécurité sociale : augmentation des forfaits à l'hôpital, baisse de prise en charge des médicaments, participation obligatoire au Fonds de financement de la couverture maladie universelle (CMU).

En tant que citoyens, les mutualistes sont conscients de la nécessité pour notre pays de prendre des mesures propres à stopper l'endettement public. Mais ils peuvent s'étonner que les pouvoirs publics fassent peser une si grande partie de l'effort sur les usagers du système de santé, alors que d'autres sources de financement sont oubliées.

Sylvie Livet

## Envoyez un courrier de protestation à votre député ou sénateur !



L'ensemble des mutuelles se mobilisent pour protester contre la taxation accrue des contrats de complémentaire santé. Pour participer à ce mouvement, nous vous invitons à adresser un courrier postal ou électronique à votre député ou à votre sénateur. Ce courrier type (téléchargeable ci-dessous) vous permettra d'exprimer votre mécontentement.

[http://www.mnec.fr/assets/img/upload/files/courrier\\_des\\_adherents\\_aux\\_parlementaires.pdf](http://www.mnec.fr/assets/img/upload/files/courrier_des_adherents_aux_parlementaires.pdf)

N'hésitez pas à personnaliser votre missive !

Il est facile de retrouver les adresses e-mail des parlementaires sur les sites Internet de l'Assemblée nationale [http://www.assemblee-nationale.fr/qui/xml/liste\\_alpha.asp?legislature=13](http://www.assemblee-nationale.fr/qui/xml/liste_alpha.asp?legislature=13) et du Sénat, <http://www.senat.fr/elus.html> dans la fiche de chaque élu.

S. L.

[Interview]

### Etienne Caniard : l'accès aux soins est menacé

*La hausse de la taxe sur les contrats mutualistes constitue une véritable « injustice sociale », s'indigne le président de la Mutualité Française, qui fédère la quasi-totalité des mutuelles. Pour Etienne Caniard, elle va pénaliser directement les usagers et entraver l'accès aux soins.*

**Vous présidez la Mutualité Française, qui regroupe la quasi-totalité des mutuelles santé en France. Le gouvernement a décidé de doubler la taxe sur les conventions d'assurance (TCA), à laquelle sont assujettis les contrats dits « solidaires et responsables » depuis 2011. Quelle est votre réaction ?**

**Etienne Caniard** – Les gouvernements ont souvent eu tendance à considérer les mutuelles davantage comme une variable d'ajustement financier que comme un acteur responsable dans l'organisation de la protection sociale et de l'accès aux soins. Cette tendance s'est considérablement accentuée depuis quatre ans. Matignon a pensé, à tort, que le doublement de la taxe des contrats solidaires et responsables passerait inaperçu en le présentant comme une mesure technique de suppression d'une niche fiscale qui aurait atteint ses objectifs. La réalité est tout autre. Il s'agit d'un choix délibéré de taxation indirecte des Français, non pas en fonction de leurs revenus mais de leurs besoins de santé.

## **Pourquoi cette mesure va-t-elle à l'encontre d'une meilleure organisation des soins ?**

**Etienne Caniard** – Les difficultés d'accès aux garanties complémentaires et donc aux soins risquent de modifier les comportements des patients dans le sens d'un plus grand recours à l'hôpital, par exemple pour les urgences. Paradoxalement, cette taxation des complémentaires pourrait augmenter les dépenses de l'assurance maladie tout en dégradant la santé de nos concitoyens par un recours aux soins plus tardif. Cette mesure va totalement à l'encontre d'une meilleure organisation des soins. Si les contrats solidaires et responsables ont bénéficié d'une exonération intégrale jusqu'en 2010, c'était pour inciter les assurés sociaux à suivre le parcours de soins coordonnés et limiter la sélection des risques. En outre, elle accentuera la dérégulation et favorisera l'exclusion par la sélection des risques. Il s'agit, ni plus ni moins, d'une grande injustice sociale !

## **Le gouvernement avait-il un choix plus équitable pour les Français ?**

**Etienne Caniard** – Le recours à la CSG aurait été à la fois plus juste et plus efficace. La fiscalisation des contrats responsables n'est qu'une mesure d'affichage et de façade, destinée à rassurer les marchés sur la volonté du gouvernement de réduire les déficits publics. Le gouvernement a délibérément choisi de faire peser sur les usagers une très grande partie de l'effort budgétaire, alors que des secteurs entiers de l'économie en sont totalement exemptés. C'est une erreur dans la mesure où ce sont moins les institutions qui sont taxées que leurs membres. La répercussion de cette taxe sur les tarifs des cotisations sera mécanique, rapide et se traduira par une augmentation du coût des complémentaires.

**Propos recueillis par Paula Ferreira et Jean-Michel Molins**